

NATIONS UNIES

Mission multidimensionnelle intégrée des
Nations Unies pour la stabilisation en
Centrafrique



UNITED NATIONS

United Nations Multidimensional
Integrated Stabilization Mission in the
Central African Republic

Division des droits de l'homme

Rapport mensuel sur la situation des droits de l'homme

Mai 2022

La Division des droits de l'homme (DDH) a pour mandat d'appuyer le gouvernement de la République centrafricaine (RCA) à promouvoir et à protéger les droits de l'homme à travers ses bureaux de terrain et son quartier général à Bangui. Ce rapport est basé sur les informations reçues par la DDH et ne comprend que les violations et abus des droits de l'homme qui se sont produits, ont été documentés et vérifiés au cours du mois de mai 2022. Les incidents qui n'ont pas pu être vérifiés ne sont pas inclus. Les crimes de droit commun sont également exclus de ce rapport.

Ces informations sont partagées aux niveaux local et national avec les autorités de la RCA et les partenaires.

Contexte sécuritaire et politique en mai 2022

1. La situation sécuritaire continue de se détériorer dans les secteurs Est et Centre de la RCA, et plus précisément dans les préfectures de Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto et Vakaga, où les affrontements en cours entre les Forces de défense et de sécurité, appuyés par les autres personnels de sécurité (APS), et l'UPC affectent la population civile. Dans la préfecture de la Vakaga, les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les APS sont arrivées le 23 mai 2022 dans la sous-préfecture de Tiroungoulou (125 km à l'Ouest de Birao). Un groupe des FACA et d'APS s'est dirigé vers le site d'extraction d'or de Mandjan (à 7 km de Gordil) où la DDH a documenté des meurtres de civils tandis qu'un deuxième groupe est resté à Gordil et a installé trois bases temporaires à l'école primaire et secondaire et au centre de santé du district pour coordonner leurs opérations. Pendant l'occupation de l'école, les cours ont cessé et certains élèves, enseignants et patients ont fui vers la brousse. Le 29 mai, les FACA et les APS ont quitté Gordil pour Sikikédé où ils auraient mené des opérations contre le FPRC de Mahamat Salleh. Le 30 mai, les FACA et les APS ont quitté la préfecture de la Vakaga pour Ndélé (préfecture de Bamingui-Bangoran). La DDH a reçu et enquête toujours sur plusieurs allégations de destructions et de pillages perpétrés par les FACA et les APS avant qu'ils ne quittent la ville.

2. Dans la préfecture de la Haute-Kotto, après l'attaque perpétrée à Aigbando du 16 au 18 janvier 2022, les APS conjointement avec les ex-combattants de l'UPC ont de nouveau attaqué le village le 28 mai 2022. La DDH a documenté des allégations de pillage et d'attaque contre des personnes protégées¹. L'implication des ex-UPC confirme la tendance que la DDH a observée depuis octobre 2021, selon laquelle les APS utilisent d'anciens combattants anti-Balaka et de l'UPC comme des milices (supplétifs).

3. Dans le secteur Ouest, dans de nombreuses préfectures, en plus des violations et abus des droits de l'homme liés à la transhumance, la DDH documente de plus en plus les violations des droits de l'homme perpétrées contre les musulmans ou les peuls par des acteurs étatiques et leurs alliés APS. En outre, les affrontements entre les forces étatiques et les 3R, les hommes armés non identifiés qui pourraient être des membres de la CPC et des groupes anti-

¹ Le personnel médical, religieux, humanitaire et les casques bleus.

Balaka qui font partie de la CPC continuent d'affecter la population civile dont les violations et abus des droits de l'homme sont documentés par la DDH.

4. A Bangui, le procès de l'ancien ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme et de 16 Commandants anti-Balaka s'est terminé le 27 mai 2022. Ils ont tous été poursuivis pour trois chefs d'inculpation, que sont l'atteinte à la sécurité publique, la conspiration et l'association de malfaiteurs. Le tribunal les a tous acquittés.

5. Le 27 mai 2022, l'Assemblée nationale de la RCA a adopté à l'unanimité la loi abolissant la peine de mort. Le groupe parlementaire plaidant pour l'abolition de la peine de mort a avancé l'argument selon lequel elle n'était plus appliquée depuis 1981.

Violations et abus des droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire.

Principales tendances

65 incidents vérifiés, représentant **72 violations et abus des droits de l'homme et du DIH** affectant **214 victimes**, ont eu lieu en mai 2022. Cela constitue une légère augmentation du nombre d'incidents et une très légère diminution des violations et des victimes par rapport à avril 2022.

Les acteurs étatiques et les groupes armés signataires de l'APPR sont responsables à peu près du même nombre d'incidents, de violations et de victimes. Cependant, **les APS et les FACA, seuls ou conjointement, sont responsables des trois quarts des atteintes au droit à la vie.**

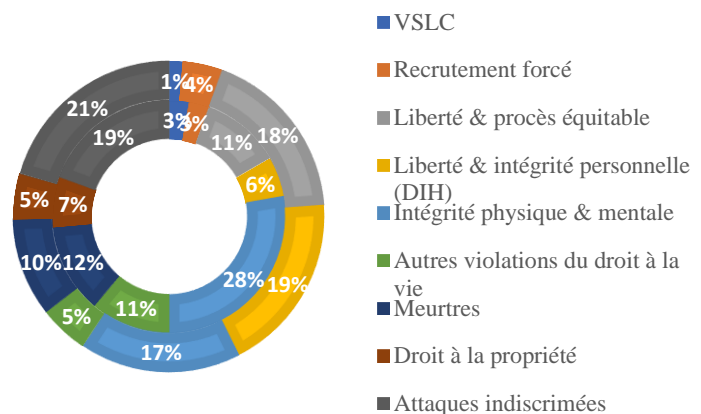
8. La plupart des victimes étaient des hommes (101), suivis des femmes (23) et des enfants (18 garçons et trois filles). En outre, il y a eu 61 victimes civiles adultes non identifiées et huit groupes de victimes collectives.

9. Ce mois-ci, la DDH a documenté et vérifié cinq incidents au cours desquels neuf violations du droit à la vie par meurtre se sont produites, avec un total de 22 victimes, alors que 42 victimes avaient été enregistrées au mois d'avril et 26 en mars. Au cours du mois d'avril, les forces gouvernementales et les groupes armés avaient perpétré plusieurs attaques indiscriminées expliquant le nombre élevé de victimes civiles et de meurtres. Les acteurs étatiques étaient responsables d'une grande majorité des civils tués (18) et victimes d'arrestations et de détentions arbitraires (26), tandis que les groupes

6. Au cours du mois de mai, la DDH, y compris la Section de la Protection de la Femme (SPF) et la Section de la Protection de l'Enfance (SPE), a documenté et vérifié 87 incidents², représentant 98 violations et abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire (DIH), affectant 276 victimes. En outre, la DDH a également enregistré deux incidents présumés, représentant deux violations et abus affectant quatre victimes, qui étaient encore en cours de vérification à la fin du mois de mai.

7. Sur ces 87 incidents documentés par la DDH au cours du mois de mai, 65 incidents, représentant 72 violations et affectant 214 victimes, ont effectivement eu lieu en mai 2022. Cela représente une augmentation de 4,6 % et une diminution de 2,5 % du nombre d'incidents et de victimes, par rapport au mois d'avril 2022 au cours duquel 62 incidents représentant 80 violations des droits de l'homme touchant 219 victimes avaient été documentés.

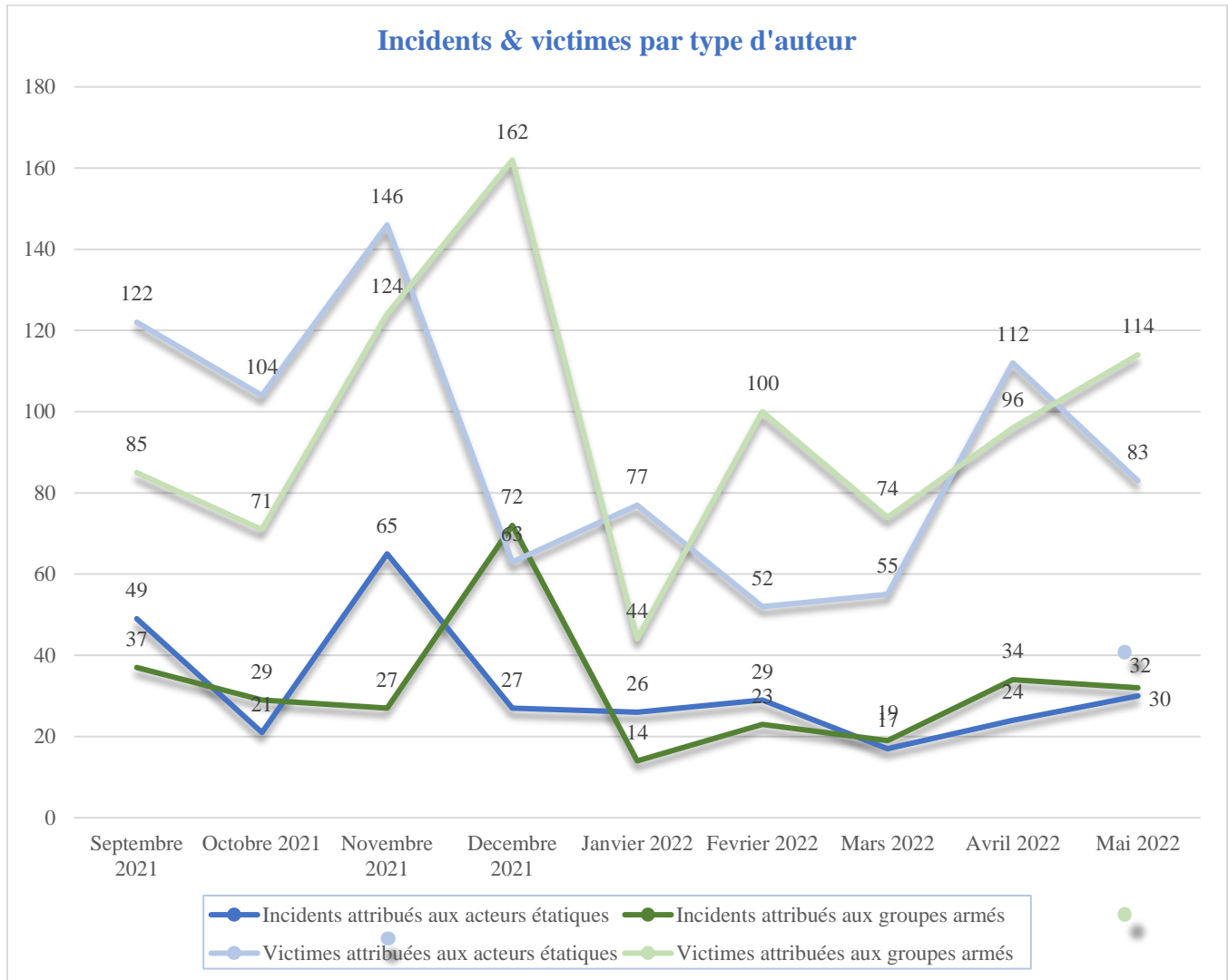
Nombre de violations (cercle intérieur) & victimes (cercle extérieur)



² Plusieurs types de violations et d'abus des droits de l'homme peuvent être enregistrés au cours d'un même incident, et ce contre différentes victimes. Les données suivantes sont basées sur la violation la plus grave par incident et la violation la plus grave par victime.

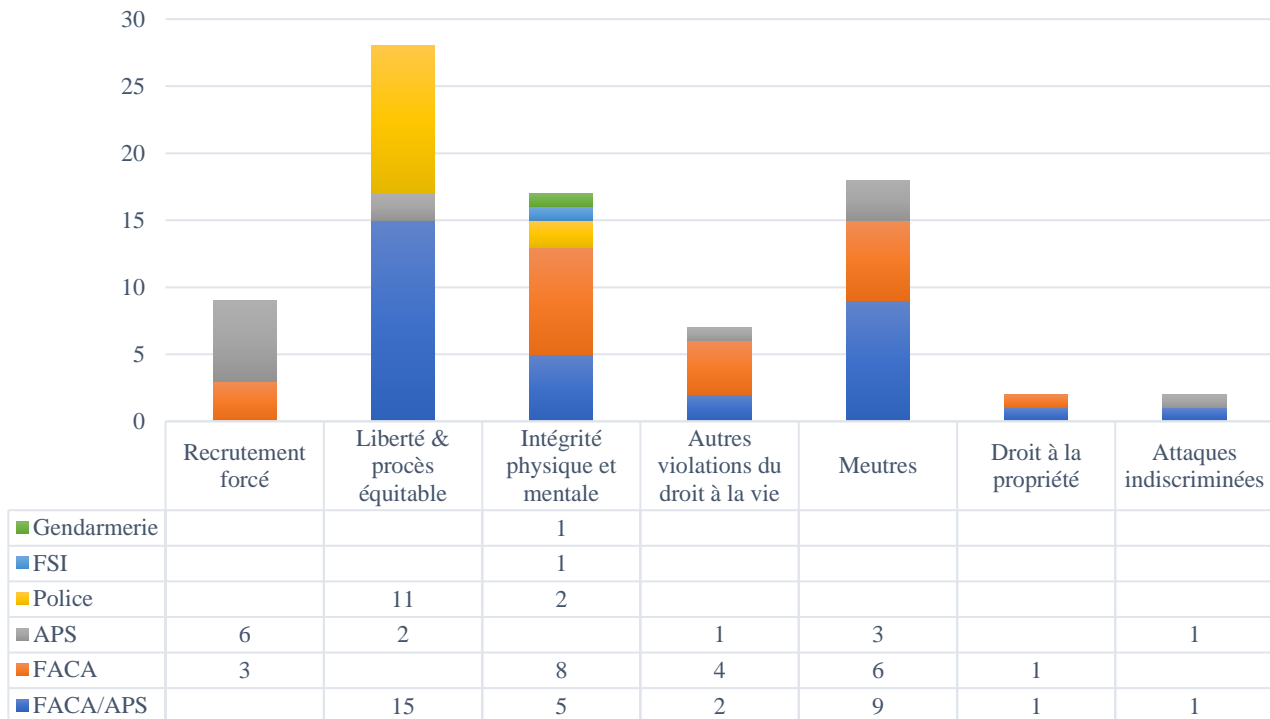
armés signataires de l'APPR-RCA étaient responsables de la plupart des victimes d'attaques contre des personnes protégées (25) et de privation de liberté (28).

10. Les acteurs étatiques ont été responsables de 30 incidents, représentant 35 violations ayant affecté 83 victimes et de la plupart des victimes (sept incidents représentant neuf violations ayant affecté 33 victimes). Les FACA seuls ont été auteurs du plus grand nombre d'incidents et de violations (dix incidents représentant 13 violations ayant affecté 19 victimes). Les APS ont été responsables de cinq incidents représentant cinq violations ayant affecté 13 victimes. La diminution des violations perpétrées par les APS peut s'expliquer par la tendance documentée par la DDH depuis octobre 2021 selon laquelle les APS utilisent de plus en plus des milices (supplétifs) dans leurs opérations et ne commettent donc plus directement des violations des droits de l'homme.

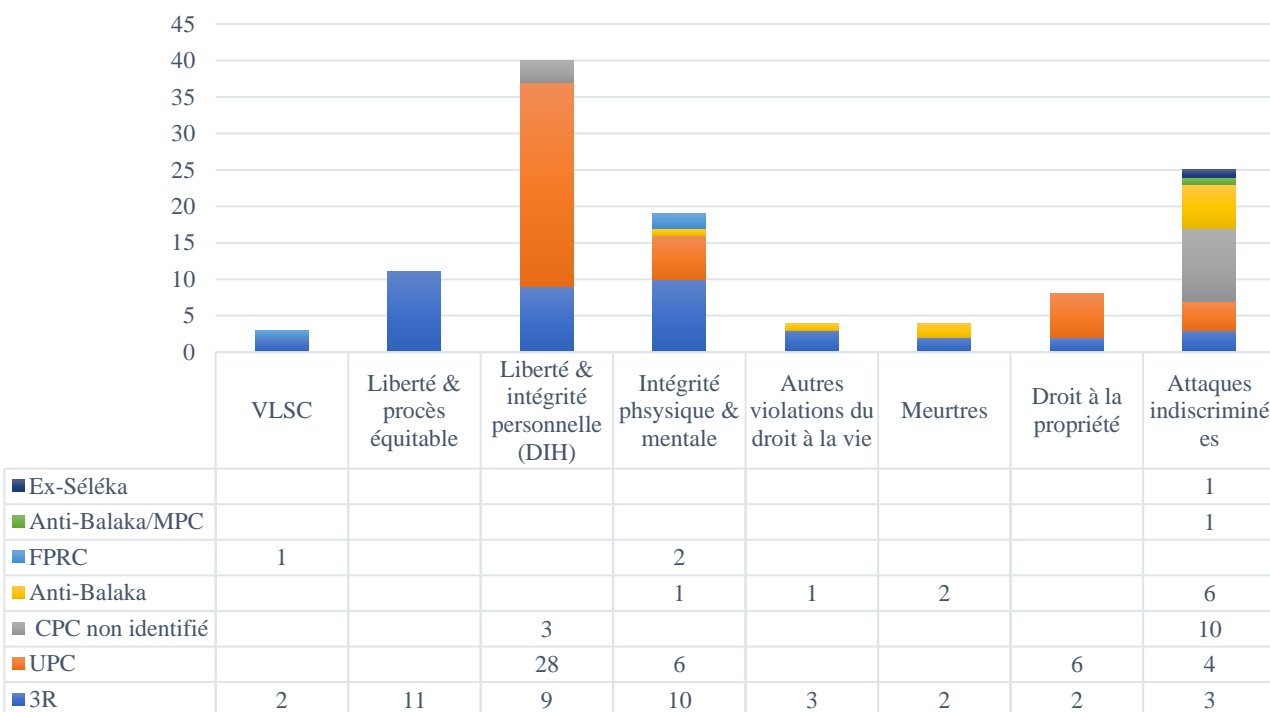


11. Les groupes armés signataires de l'APPR-RCA ont été responsables de 32 incidents représentant 24 abus des droits de l'homme et du droit international humanitaire ayant affecté 114 victimes. Parmi les groupes armés signataires de l'APPR-RCA, les 3R ont été responsables de la plupart des incidents et abus (14 incidents représentant 15 abus ayant affecté 42 victimes), tandis que l'UPC a été responsable de la plupart des victimes (sept incidents représentant sept abus ayant affecté 44 victimes).

Nombre de victimes des acteurs étatiques par type de violation

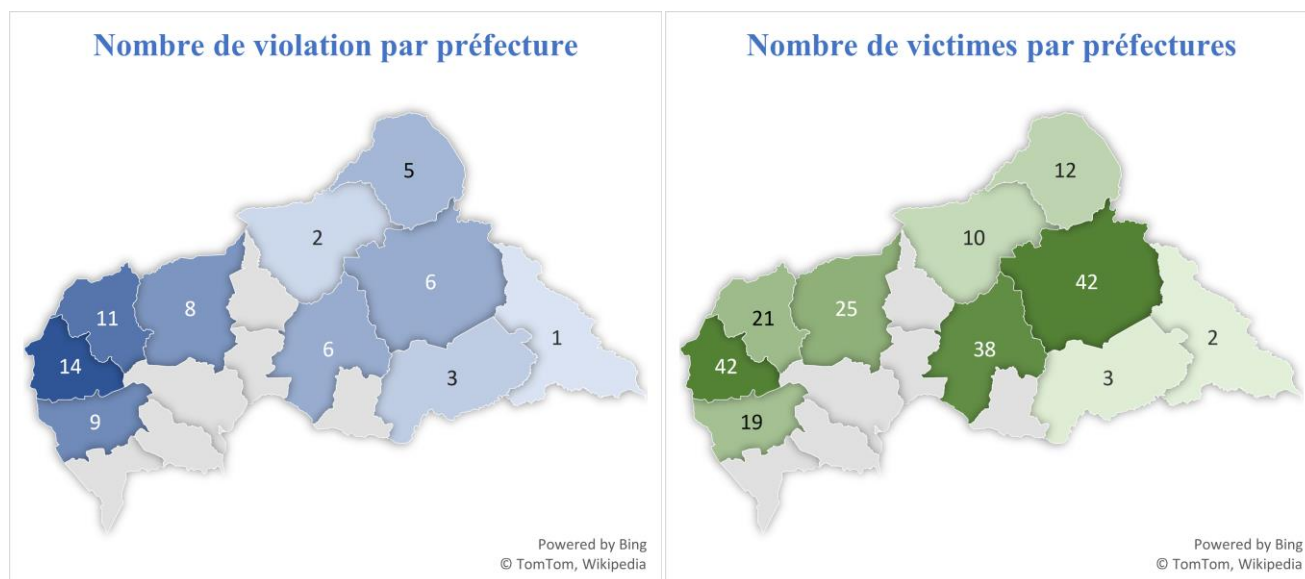


Nombre de victimes des groupes armés signataires de l'APPR-RCA par type de violation



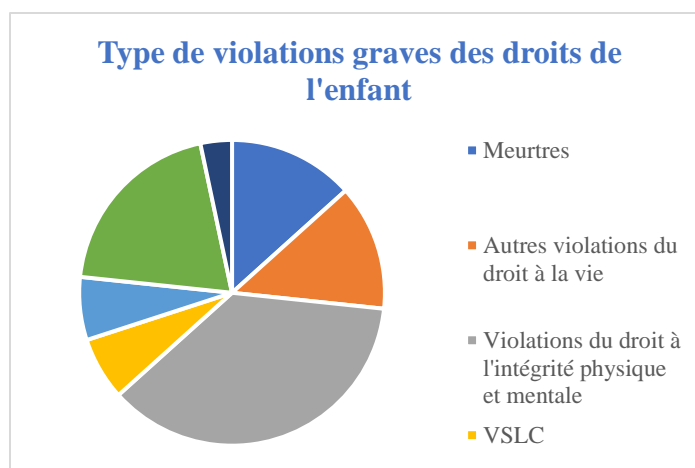
12. En mai 2022, la DDH a également documenté des incidents attribués à d'autres acteurs non étatiques. Les arabes Misseriya étaient responsables d'un incident, qui était une attaque contre les personnes protégées ayant affecté sept victimes, et des hommes armés non identifiés étaient responsables de deux incidents impliquant deux violations ayant affecté dix victimes.

13. La préfecture de la Haute-Kotto a de nouveau été la préfecture la plus touchée en termes de violations et abus des droits de l'homme, enregistrant six incidents, représentant six violations, et affectant 42 victimes. Un nombre élevé de victimes a également été enregistré dans les préfectures de la Nana-Mambéré, de la Ouaka et de l'Ouham. Cependant, la Nana-Mambéré, la Mambéré-Kadeï et l'Ouham-Pendé ont été les préfectures avec le plus grand nombre d'incidents et de violations. Ces chiffres s'expliquent par le fait que les régions les plus touchées sont celles où opèrent les groupes armés les plus actifs, à savoir les 3R et l'UPC, entraînant un nombre élevé de violations et d'exactions. De plus, des agents de l'État mènent des opérations de représailles dans ces régions.



Enfants dans les conflits armés³

14. Au cours de la période considérée, le *Groupe de travail national sur la surveillance et la communication des informations*⁴ a vérifié 33 violations graves des droits de l'enfant ayant affecté directement 21 enfants (11 garçons et 10 filles) - une diminution de 21 % des violations graves et de 34 % des victimes affectées par rapport au mois d'avril au cours duquel 42 violations affectant 32 enfants ont été documentés. Au total 11 violations se sont produites en dehors de la période de référence mais ont été vérifiées au cours de la période considérée. Deux filles ont été victimes de multiples violations,



³ Les sections de la protection de l'enfance (SPE) et de la Protection de la femme (SPF) appliquent une méthodologie différente. Elles incluent les incidents qui sont attribués à des individus armés non identifiés, ainsi que certains incidents qui peuvent avoir eu lieu avant le mois considéré mais qui ont été documentés pendant la période de rapport. La SPE inclut également les incidents qui ont affecté la population civile dans son ensemble (pas seulement les enfants), tels que le refus d'accès humanitaire.

⁴ En anglais, *Country Task Force on Monitoring and Reporting* (CTFMR).

une a été victime de trois violations (enlèvement, recrutement, utilisation, et viol) et une autre fille a été victime de deux violations (mutilation et violence sexuelle).

15. Les groupes armés ont été responsables de 58% des violations et 42% ont été commises par les forces gouvernementales. Les violations documentées comprenaient le recrutement et l'utilisation d'enfants (10), la mutilation (4), le viol et d'autres formes de violence sexuelle (5), l'enlèvement (5), les attaques contre des écoles (2) et le refus d'accès humanitaire (7). Les membres de la CPC ont commis le plus grand nombre de violations (18) : 3R (6), CPC non identifié (4), FPRC (3), anti-Balaka (2), UPC (2), et anti-Balaka/MPC (1). Les forces gouvernementales ont été responsables de 14 violations : APS (7), FACA/FSI (3), FACA (2), FACA/APS (1), USMS (1) et ex-Seleka non identifié (1).

16. La préfecture de Nana Mambéré est celle qui a enregistré plus de violations des droits de l'enfant (12), suivie de la Haute-Kotto (7), Ouham-Fafa (5), Lim-Pendé (3), Ouham (2), Bamingui-Bangoran (1), Mbomou (1), Ouaka (1) et Ouham (1).

Campagne *Agir pour Protéger*

Pour continuer à renforcer la prévention des violations graves des droits de l'enfant par les parties au conflit et dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne *Agir pour Protéger*, **1473 (878 hommes et 595 femmes) membres et leaders communautaires, autorités locales, FACA, FSI, le pouvoir judiciaire (y compris les agents pénitentiaires), la société civile et les groupes armés** ont été formés et sensibilisés à la protection des enfants pendant les conflits armés.

En outre, **361 (330 hommes et 31 femmes) soldats de la paix** ont été formés à la protection des enfants pendant les conflits armés, en mettant l'accent sur le suivi et le rapportage des violations graves des droits de l'enfant.

Violences sexuelles liées au conflit

17. Au cours du mois de mai 2022, la DDH a documenté deux cas de violences sexuelles liées au conflit affectant trois victimes (deux femmes et une fille). Le nombre de cas n'a pas changé par rapport au mois d'avril 2022.

18. La Section de la Protection de la Femme et la Section des Affaires Civiles (SPF/CAS) ont lancé conjointement le projet QIP « *Appui au Relèvement Socio-Economique des Femmes Affectées par les Conflits* », au siège de l'ONG « *Arbre de Vie pour une Nation* » à Paoua (préfecture de l'Ouham Pendé). Les activités économiques des bénéficiaires comprennent la fabrication de savon, la couture, le tricot et la fabrication de beurre de karité.

19. Le 25 mai, la Section de Protection de la Femme (SPF) et la Section de Protection de l'Enfance (SPE)

ont organisé une séance de sensibilisation à Paoua, Ouham Pendé, en faveur de 19 autorités administratives et locales sur les violences sexuelles liées au conflit.

20. Les 27 et 28 mai, la DDH et la SPF ont organisé un atelier de renforcement du réseau de protection des témoins et victimes de violences sexuelles et de mise à jour du circuit de référencement dans la sous-préfecture de Paoua. L'activité a réuni une trentaine de participants, dont 12 hommes issus des secteurs sanitaires, social et humanitaire. Par ailleurs, compte tenu du grand nombre de cas de violences sexuelles enregistrés dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, l'atelier visait à créer un espace de réflexion et de partage d'expériences dans le but d'élaborer des recommandations et des solutions pour améliorer la situation et mieux assister les victimes.

Promotion des droits de l'homme et renforcement des capacités

21. Du 2 au 3 mai 2022, l'Action des Universitaires pour les Droits de l'Homme (AUDH) a organisé un atelier sur l'espace civique à l'Université de Bangui à l'intention de 60 enseignants et étudiants. Du 9 au 10 mai 2022, une activité similaire a été organisée par le Réseau des Journalistes pour les Droits Humains (RJDH) au profit de 30 participants, dont 12 femmes issues d'association de journalistes et d'organisations de la société civile. Dans ces ateliers, la DDH a dispensé deux formations sur la signification de l'espace civique et le rôle des Nations Unies

dans la promotion de l'espace civique. Ces activités ont attiré l'attention sur le droit de participation des citoyens au processus démocratique et les défis qui en découlent, y compris la protection des défenseurs des droits de l'homme.

22. Du 19 au 20 mai 2022, l'Organisation Nationale des Associations de Personnes Handicapées (ONAPHA) a organisé, avec l'appui technique et financier de la DDH, un atelier de sensibilisation de 40 personnes dont 13 femmes sur le renforcement de l'appropriation par les autorités centrafricaines de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Prévention des discours de haine et d'incitation à la violence

Du 10 au 17 mai, la DDH et l'ONG Tamboula ont organisé **trois ateliers de sensibilisation sur la prévention des discours de haine et d'incitation à la violence pour 90 participants, dont 37 femmes des Comités locaux de paix et de réconciliation**. La DDH a animé des sessions sur le discours de haine et la mise en œuvre du Plan d'action de Rabat 2012.

Du 18 au 20 mai, la DDH et l'ONG WALT ont organisé **un atelier de sensibilisation de 30 enseignants, dont 11 femmes, sur la prévention du discours de haine en milieu scolaire** et ont animé une session sur les mécanismes de prévention concernant les messages de haine dans ce contexte.

26. La DDH a effectué 30 visites dans des centres de détention dans dix préfectures pour surveiller et documenter la légalité et les conditions de détention. Dans la plupart des cas, elle a observé un nombre élevé de détentions illégales, les délais légaux étant régulièrement violés, ainsi que de très mauvaises conditions de détention.

Justice transitionnelle

Avec l'appui technique et financier de la MINUSCA, les **Commissaires de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation (CVJRR)** se sont rendus à Bambari, Berbérati, Birao, Bossangoa, Bria, Obo et Paoua pour lancer **20 activités** de sensibilisation et missions de sensibilisation sur le mandat de la CVJRR.

23. A Bambari (Ouaka) la DDH a organisé un atelier de renforcement des capacités des membres de l'association des Victimes de la préfecture de la Ouaka. L'atelier a porté sur la justice transitionnelle et les droits des victimes dans les procédures judiciaires. Quarante-vingt-dix (90) participants, dont 53 femmes, ont participé à l'atelier.

24. Ce mois-ci, la DDH et ses partenaires, ont organisé 115 activités sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans 12 préfectures au profit de 2087 personnes, dont 877 femmes.

25. Dans le cadre de ces activités, la DDH a organisé 15 formations visant à renforcer les capacités des agents de l'État (FACA et FSI) sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, les droits de l'enfant et les violences sexuelles liées au conflit. Au total, 154 officiers des FACA et des FSI, dont 11 femmes, ont participé à la formation.